

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24819**

Intitulé

Maquilleur perruquier plasticien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Studio M (Lyon)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Présentation du (des) métier(s)

Le maquilleur perruquier plasticien (ou la maquilleuse perruquière plasticienne) conçoit, confectionne et adapte les coiffures, les maquillages, les prothèses capillaires, les postiches, les perruques, les effets spéciaux :

- pour toute personne participant à des événements (spectacles, présentations, défilés, tournages,...)
- pour toute personne ayant des besoins de prothèse capillaire

Il ou elle coordonne le travail d'une équipe.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Quel que soit le cadre d'activité, spectacle ou soins personnels - esthétiques, les tâches du métier se déclinent dans les principales activités suivantes :

Dans le cadre du spectacle vivant, le maquilleur perruquier plasticien (ou la maquilleuse perruquière plasticienne)

- conçoit et réalise la transformation complète d'un visage à partir du maquillage de la coiffure et des perruques jusqu'aux effets spéciaux (fabrication de prothèses)

- réalise une maquette de maquillage et de coiffure, support de sa création
- coordonne sa création avec les impératifs de la mise en scène, des décors, des costumes, du lieu de tournage et du budget
- coordonne son travail avec le responsable de la lumière et du costume, le réalisateur et le metteur en scène

- choisit les bons matériaux et les bons processus de fabrication en fonction de la perruque à réaliser, de sa finalité de son utilisation et du budget proposé

- adapte la coiffure, le maquillage ou les prothèses réalisées au visage de la personne en fonction de sa morphologie et de la réalisation du personnage envisagé.

Dans le cadre du médical, des soins personnels ou esthétiques le maquilleur perruquier plasticien (ou la maquilleuse perruquière plasticienne) :

- reçoit et analyse la demande du ou (de la) client(e)

- conseille le (ou la) client(e) sur les solutions envisagées en fonction du résultat attendu, de la morphologie mais aussi du budget envisagé par le (ou la) client(e) (achat d'une perruque et/ou de produits de maquillage ou fabrication sur mesure d'une perruque et/ou réalisation d'un maquillage)

- choisit la perruque adéquate ou les produits de maquillage dans le stock
- choisit les bons matériaux et le bon processus de fabrication en fonction du problème médical ou esthétique à résoudre et du budget envisagé

- adapte la perruque, le postiche, la coiffure, le maquillage ou les prothèses réalisées au visage de la personne en fonction de sa morphologie et des problèmes médicaux et esthétiques du client

- assure une relation rassurante et discrète avec les clients.

Dans tous les cas, le ou la professionnel(elle) entretient les perruques et les postiches : lavage, dégraissage, réparation, stockage etc... et l'entretien de son matériel de maquillage.

Les capacités attestées :

Maquillages :

Le candidat manifeste un sens artistique réel et /ou historique qui lui permet de répondre de façon pertinente au besoin du client

Coiffures artistiques et historiques :

Le candidat fait preuve de maîtrise dans l'exécution de coiffure artistique et/ou historique :

Fabrication de perruques et postiches :

Le candidat fait preuve de maîtrise dans la fabrication de perruques et postiches et le produit est conforme à la commande :

Effets spéciaux :

Le candidat manifeste un sens artistique réel qui lui permet de répondre précisément à une commande de prothèse et/ou d'effets spéciaux :

Le jury évalue également :

Le réalisme de l'effet demandé et/ou fixation invisible et la bonne intégration de la prothèse sur le modèle ou le comédien.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans le secteur du spectacle, de la mode, de l'animation, des loisirs et de la communication visuelle, le métier peut s'exercer dans :

- Les Ateliers de fabrication privés ou publics (opéra, théâtre subventionnés)
- Les services spécialisés au sein des opéras, théâtres, productions cinématographiques et télévisuelles
- Les lieux de tournage, de spectacle, de défilé
- Domicile : création d'entreprise individuelle
- Les studios photos
- Les entreprises de productions de spectacles

Les emplois accessibles pour le spectacle :

- Maquilleur perruquier plasticien -Maquilleuse perruquière plasticienne
- Maître perruquier ou perruquière
- Perruquier posticheur- Perruquière posticheuse
- Chef perruquier maquilleur - Chef perruquière maquilleuse
- Coiffeur perruquier posticheur - Coiffeuse perruquière posticheuse
- Responsable maquillage coiffure perruque
- Technicien (ne) du spectacle maquillage coiffure perruque
- Make-up Artist.

Les emplois accessibles pour l'esthétique et le post-médical :

- Maquilleur perruquier plasticien -maquilleuse perruquière plasticienne
- Maître perruquier ou perruquière
- Perruquier posticheur- Perruquière posticheuse
- Chef perruquier maquilleur - Chef perruquière maquilleuse
- Coiffeur perruquier posticheur - Coiffeuse perruquière posticheuse
- Prothésiste capillaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1501 : Coiffure et maquillage spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 4 blocs de compétences pouvant être validés indépendamment.

1° A l'issue de la formation, les évaluations prennent la forme :

de mises en situations professionnelles sur chaque activité : maquillage, coiffure, fabrications, pose de perruques et postiches et effets spéciaux.

d'un book photo (non retouchées) contenant ses travaux réalisés au cours de l'année de formation, représentatif de chaque module.

2° Par VAE, la recevabilité est basée sur une année d'expérience.

Le candidat présente au Jury un dossier avec photographies à l'appui décrivant ses activités en relation avec le référentiel :

a) Preuves de travaux réalisés (maquillages, coiffures artistiques et historiques, perruques postiches prothèses, masques, effets spéciaux, travail d'implantation, prise d'empreinte).

La validation peut être globale ou partielle suivant les quatres bloc de compétence.

b) Test de connaissances portant sur:

- Les techniques, les caractéristiques des produits et matériaux.
- L'historique des coiffures, maquillage et effets spéciaux.

c) Possibilité d'une évaluation pratique sur une mise en situation professionnelle (comprenant l'un ou tous les blocs de compétences).

Bloc de compétence :

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24819 -
Conception et réalisation de coiffures artistiques et historiques

Les compétences attestées sont :

- Identifier et analyser la demande du metteur en scène et/ou costumier.
- Coiffer avec ou sans l'utilisation de postiches et/ou perruque en fonction de la morphologie du visage.

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle

- EVAL 1: Artistique

Sur modèle vivant, homme ou femme.

Transformation artistique d'un modèle en respectant le thème imposé par l'Atelier du Griffon pour la coiffure.

Pose de perruques, prothèses et divers accessoires est autorisés. La coiffure peut être réalisée à partir d'éléments extérieurs (perruque, armature, matériaux, et divers accessoires faits mains).

Réalisation d'un dossier « artistique »

Durée : 3h30 (maquillage inclus)

- EVAL 2. Historique

Sur modèle vivant, féminin.

Transformation du modèle en respectant l'époque choisie.
Chaque élève choisit l'époque qu'il souhaite.

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24819 - Conception, réalisation et fabrication de postiches et perruques

Les compétences attestées sont :

- Identifier la demande du client.
- Elaborer ou étudier une maquette.
- Recenser les matériels et les matériaux choisis
- Prendre les mesures et/ou faire une prise d’empreinte
- Fabriquer la perruque et/ou postiches (implantation, tressage, collage..)
- Coiffer
- Entretenir les perruques et postiches

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle

- EVAL 1 : Perruque

Réalisation d'un devant de perruque sur mesure selon la mode fin de l'époque romantique, début du classicisme, implantée main, non dégarnie.

La perruque sera évaluée à l'épreuve de vieillissement pour la pose sur modèle et en amont pour la fabrication.

- EVAL 2 : Moustache

Le patron sera réalisé par l'élève.

La moustache sera évaluée à l'épreuve de vieillissement pour la pose sur modèle imberbe et en amont pour la fabrication.

Durée : 3h

- EVAL 3 : Vieillissement

Sur modèle vivant, homme.

Transformation du modèle en un personnage qui devra être coiffé à la mode de l'époque romantique, incluant :

- Pose de postiche visage (moustache obligatoire fabriquée durant l'examen)
- Pose de favoris (fabriqués pendant l'année)
- Pose de perruque (fabriquée pendant l'année)

Durée : 2h (incluant le maquillage)

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24819 -
Conception et réalisation d'effets spéciaux (moulages, sculptures, prothèses,...)

Les compétences attestées sont :

- Identifier et analyser la demande du client
- Repérer les contraintes liées à la réalisation
- Élaborer ou étudier la maquette graphique
- Prendre l'empreinte de visage ou de partie de corps utile
- Appliquer les produits ou la prothèse

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle

EVAL 1 :

Sur un modèle vivant, homme ou femme

Transformation du modèle en un personnage pouvant convenir aux exigences du cinéma numérique, en respectant le thème imposé.

Un design en couleur sera exigé en complément du maquillage final.

Durée : 3h30

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24819 - Conception et réalisation de maquillages beauté, artistiques et historiques</p>	<p>Les compétences attestées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier la demande - Faire une proposition adaptée à la demande - Réaliser avec maîtrise les maquillages artistiques, historiques et beauté <p>Modalités d'évaluations :</p> <p><i>Mise en situation professionnelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - EVAL 1 : Artistique <p>Transformation artistique d'un modèle en respectant le thème imposé par l'Atelier du Griffon pour le maquillage avec réalisation d'une planche d'inspiration. Durée : 3h30 (avec la coiffure)</p> <ul style="list-style-type: none"> - EVAL 2 : Historique <p>Sur modèle vivant, féminin. Transformation du modèle en respectant l'époque choisie. Chaque élève choisit l'époque qu'il souhaite. Durée : 2h30 (avec la coiffure)</p> <ul style="list-style-type: none"> - EVAL 3 : Beauté <p>Sur modèle vivant, féminin. Création d'un « look » beauté avec réalisation d'un dossier (maquillage et coiffure). Durée : 2h30 (avec la coiffure)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : Professionnel Membres : quatre professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président : Professionnel Membres : quatre professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Président : Professionnel Membres : quatre professionnels
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Président : Professionnel Membres : quatre professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Perruquier maquilleur plasticien, avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 octobre 2018, jusqu'au 18 décembre 2019.

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Perruquier maquilleur plasticien" avec effet au 16 juin 2016, jusqu'au 04 octobre 2018.

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Maquilleur perruquier plasticien" avec effet au 16 juin 2013, jusqu'au 16 juin 2016.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

environ 25 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.atelierdugriffon.com>

Lieu(x) de certification :

Atelier du griffon
187 rue Léon Blum
69100 Villeurbanne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Atelier du griffon
28 rue de Trévise
75009 Paris

Historique de la certification :

Ancien intitulé : Perruquier Maquilleur Plasticien

Certification précédente : [Maquilleur perruquier plasticien](#)